



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux

Question écrite n° 50980

Texte de la question

Mme Geneviève Perrin-Gaillard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des foyers ruraux. Depuis 1946, les foyers et les associations du mouvement rural contribuent à l'animation et au développement culturel, social et économique des zones rurales de notre territoire. Ce sont, aujourd'hui, 3 000 associations locales, structurées en 70 fédérations départementales et 15 unions régionales, qui remplissent cette mission d'intérêt général, au service du plus grand nombre, et jouent un rôle important d'observatoire des pratiques sociales et culturelles en milieu rural. Or la situation dramatique que connaît, actuellement, le mouvement des foyers ruraux du fait des difficultés financières principalement dues au désengagement du ministère de l'agriculture, qui n'a pas reconduit en 2004 la convention pluriannuelle qui les liait depuis de nombreuses années, fragilise gravement l'ensemble des structures adhérentes au mouvement rural. Aussi, elle lui demande quelles mesures urgentes le Gouvernement entend prendre pour rétablir la situation financière, à ce jour inquiétante, du mouvement rural.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. Les foyers ruraux ont à cet égard bénéficié en 2004 de quarante-trois postes FONJEP et de cinq mises à disposition. Conscient des difficultés de trésorerie rencontrées par ces associations, dans le contexte budgétaire de l'année 2004, le ministère a versé un soutien exceptionnel aux associations qui bénéficiaient de conventions pluriannuelles pour la période 2000-2003, afin de les aider à passer le cap de la fin de l'année. Ainsi, en tenant compte des subventions, des mises à disposition et des postes FONJEP, la Confédération nationale des foyers ruraux a perçu au titre de l'année 2004 71 % de la dotation 2003, soit 912 285 euros. Pour l'année 2005, le soutien financier du ministère sera attribué, à titre transitoire et expérimental, selon les lignes directrices publiées par voie électronique sur son site internet, qui prennent en considération les orientations prises avec la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux. La Confédération nationale des foyers ruraux a présenté une demande dans ce cadre ; le montant qui pourra lui être attribué sera déterminé après examen de l'ensemble des demandes. Par la suite, le ministère prévoit de lancer un appel à projets en septembre 2005, afin que les actions des organismes intervenant dans l'animation et le développement des territoires ruraux, les conventions annuelles et pluriannuelles ouvertes pour une nouvelle période, et le soutien qu'il apporte, soient effectifs dès le début de l'année 2006.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Gaillard](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50980

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 novembre 2004, page 8919

Réponse publiée le : 16 août 2005, page 7795